

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
10 JUILLET 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 10 juillet 2017, à 19h30, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Paul Asselin, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Michel Morin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim, et Me Pierre Archambault, assistant-greffier.

Étaient absents Monsieur le maire Stéphane Berthe, Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche et Messieurs les conseillers Serge Gagnon et Sylvain Tousignant.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 7, 14, 21 et 28 juin 2017.
- Les certificats confirmant que les règlements d'emprunt numéros **641-1** (modifiant le règlement numéro 641 décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des terrains ou parcelles de terrains dans le corridor de biodiversité, et ce, dans le but d'ajouter l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, le nouveau lot 2 920 366, des parties des lots 2 922 079 et 2 922 080, d'une partie du lot 4 660 665, de se désister de l'expropriation de certaines parcelles de terrain, de réduire le montant d'emprunt à un montant de 26 213 500 \$, le tout à des fins municipales de réserve foncière de corridors de biodiversité, de boisé et d'espace vert), **661** (ayant pour objet de rembourser à la MRC Les Moulins les coûts reliés aux travaux de dragage et d'aménagement d'une portion du cours d'eau sans nom dans le secteur des rues Oscar et Maurice et prévoyant un emprunt au montant de 449 425 \$), **686** (travaux pour l'installation d'une conduite de contournement et réfection du béton de la chambre de prétraitement des étangs de Terrebonne ainsi que l'achat et l'installation de soufflantes aux étangs de la Pinière et de La Plaine et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de

962 000\$), **687** (travaux de stabilisation de talus de sites à risque et un emprunt au montant de 7 155 950 \$) et **690** (acquisition d'un camion incendie autopompe et ses équipements et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 977 000 \$), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION NO : 251-07-2017

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 252-07-2017

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 11.1 « Autorisation à la vérificatrice générale à débiter son mandat en ce qui a trait à la vigie des opérations significatives de la Ville et autorisation d'un montant pour ce faire », en retirant le point 6.5 « Adoption partielle de la soumission pour les travaux de construction de trottoirs, piste cyclable, feux de circulation et éclairage sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640 » et le point 7.4 « Adoption du second projet de règlement numéro 1001-274 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser la vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés dans les zones 9066-07, 9066-71, 9165-53, 9165-17, 9564-20, 9564-32, 9564-43 ».

1. Ouverture de la séance (251-07-2017);
2. Adoption de l'ordre du jour (252-07-2017);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2017 (253-07-2017);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Adoption du règlement numéro 679 décrétant l'acquisition de bacs roulants bleus et bruns, de bacs de cuisine, de conteneurs semi-enfouis et équipements nécessaires et embauche d'une personne ressource en vue de l'implantation de la collecte des matières organiques - emprunt au montant de 7 179 125\$ (254-07-2017);
- 4.2 Avis de motion – règlement (#551-1) modifiant le règlement d'emprunt numéro 551 décrétant des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré, et ce, afin de décréter une taxation à l'ensemble du territoire (255-07-2017);

- 4.3 Avis de motion – règlement d'emprunt (#692) décrétant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable reliant les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville pour rejoindre la Route verte via le parc linéaire du P'tit Train du Nord (256-07-2017);
- 4.4 Avis de motion – règlement modifiant les objets du règlement numéro 541 décrétant l'acquisition, l'amélioration et le réaménagement du 513, montée Masson, afin de prévoir des travaux de réaménagement supplémentaire au 513, montée Masson et des travaux de réaménagement aux bâtiments administratifs situés au 3630, rue Émile-Roy et au 690, rue Saint-Pierre (257-07-2017);
- 4.5 Renouvellement de la réserve foncière à l'encontre des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec, situés sur la rue Paradis, aux fins de parc et espace vert (258-07-2017);
- 4.6 Report de l'échéance du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2017 pour répondre aux demandes de révision du rôle d'évaluation foncière pour les immeubles de valeur supérieure de 2.5 millions et plus (259-07-2017);

5. TRÉSORERIE

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 6.1 Adoption de soumission – réfection de la patinoire André-Guérard (260-07-2017);
- 6.2 Adoption de soumission – travaux de réfection de la fondation granulaire, prolongement de l'îlot central, aménagement paysager et pavage sur le boulevard des Entreprises (261-07-2017);
- 6.3 Adoption de soumission – travaux de pavage, bordures, trottoirs, éclairage et aménagement paysager sur l'avenue de la Croisée et la rue Yves-Blais (262-07-2017);
- 6.4 Adoption de soumission – travaux de réhabilitation et de remplacement d'égout dans diverses rues du secteur Terrebonne – TECQ III (263-07-2017);
- 6.5 Adoption partielle de la soumission pour les travaux de construction de trottoirs, piste cyclable, feux de circulation et éclairage sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640 (retiré);
- 6.6 Adoption de soumission – travaux de réhabilitation des chaussées de diverses rues dans le secteur La Plaine (au nord de la rue Rodrigue) – TECQ III (264-07-2017);
- 6.7 Adoption de soumission – travaux de réhabilitation des chaussées de diverses rues dans le secteur La Plaine (au sud de la rue Rodrigue) – TECQ III (265-07-2017);
- 6.8 Adoption des critères et pointages de sélection pour la grille d'évaluation de l'offre de services professionnels multidisciplinaires concernant la préparation des plans, devis et la surveillance de chantier pour la réalisation de travaux de construction d'une tour d'observation, d'un abri permanent, de sentiers et d'aménagement paysager dans le parc de conservation du Ruisseau de feu (266-07-2017);

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (267-07-2017) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (268-07-2017);
- 7.3 Consultation publique et adoption du second projet de règlement numéro 1001-273 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser les usages de « classe B – multifamiliale 2 logements » et de « classe C – multifamiliale 3 logements » du groupe « H : Habitation » dans les zones 8260-35 et 8260-68 et de retirer les usages commerciaux dans la zone 8260-68 (rang Saint-François) (269-07-2017);
- 7.4 Consultation publique et adoption du second projet de règlement numéro 1001-274 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser la vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés dans les zones 9066-07, 9066-71, 9165-53, 9165-17, 9564-20, 9564-32, 9564-43 (retrait – adoption du second projet);
- 7.5 Adoption du projet de règlement numéro 1005-038 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de prévoir à la zone 8260-68 les dispositions applicables à la requalification du rang Saint-François (270-07-2017);
- 7.6 Adoption du projet de règlement numéro 1001-276 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage centre d'accueil (résidence pour personnes âgées autonomes de dix (10) chambres et plus dans la zone 8964-43 située sur le boulevard de la Pinière (271-07-2017) ;
- 7.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-276 (272-07-2017);
- 7.8 Adoption du projet de règlement numéro 1005-039 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'encadrer les bâtiments principaux de quatre (4) étages et plus (273-07-2017);
- 7.9 Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-039 (274-07-2017);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la « Politique de reconnaissance » (275-07-2017);
- 8.2 Adoption de soumission – construction d'un stationnement et de sentiers éclairés au parc Philippe-Villeneuve (276-07-2017);
- 8.3 Adoption de soumission – construction d'un terrain de balle et de volleyball de plage, la réfection du terrain de basketball et éclairage au parc Philippe-Villeneuve (277-07-2017);
- 8.4 Engagement de la Ville auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal – subvention pour l'acquisition d'une passerelle et d'un quai au parc Aristide-Laurier (278-07-2017);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation de signature – lettres d’entente numéros 2017-11 et 2017-12 – Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. – concernant le remplacement du lieutenant de l’équipe 2 et la modification de la procédure de remplacement d’un lieutenant (279-07-2017);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (280-07-2017);
10.2 Autorisation – installation de signalisation dans le projet la Croisée urbaine (281-07-2017);

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Autorisation à la vérificatrice générale à débiter son mandat en ce qui a trait à la vigie des opérations significatives de la Ville et autorisation d’un montant pour ce faire (282-07-2017);

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l’auditorium de l’école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne, le lundi 14 août 2017, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (283-07-2017)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 253-07-2017

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2017 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 254-07-2017

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le règlement décrétant l'acquisition de bacs roulants bleus et bruns, de bacs de cuisine, de conteneurs semi-enfouis et équipements nécessaires ainsi que l'embauche d'une personne ressource en vue de l'implantation de la collecte des matières organiques et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 7 179 125\$ financé pour une période de cinq (5) ans, imposé et prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, soit adopté sous le numéro 679.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 255-07-2017

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion et présente le règlement (#551-1), pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, modifiant le règlement numéro 551 décrétant des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré et prévoyant un emprunt au montant de 1 185 000\$ pour en payer le coût, et ce, afin de décréter une taxation à l'ensemble du territoire de la ville.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 256-07-2017

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion et présente le règlement (# 692), pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, décrétant l'aménagement d'une piste cyclable reliant les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville pour rejoindre la Route verte via le parc linéaire du P'tit Train du Nord et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 309 400\$ financé pour une période de cinq (5) ans, imposé et prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 257-07-2017

Le conseiller Michel Morin donne avis de motion et présente le règlement (# 541-1), pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, modifiant les objets du règlement numéro 541 décrétant l'acquisition, l'amélioration et le réaménagement de l'immeuble situé au numéro 513, montée Masson (Caisse populaire Desjardins) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 4 445 300 \$ afin de prévoir des travaux de réaménagement supplémentaire au 513, montée Masson et des travaux de réaménagement aux bâtiments administratifs situés au 3630, rue Émile-Roy et au 790, rue Saint-Pierre.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 258-07-2017

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2017-805-DEC du comité exécutif du 28 juin 2017, renouvelle la réserve foncière à des fins de parc et espace vert à l'encontre des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec, situés sur la rue Paradis, pour une période additionnelle de deux (2) ans.

QUE la firme Deveau Avocats soit et est mandatée pour la préparation et la publication du renouvellement de l'avis d'imposition de réserve foncière pour fins publiques (avis de réserve) à l'encontre desdits lots.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 259-07-2017

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2017-776-REC du comité exécutif du 28 juin 2017, acquiesce à la demande des évaluateurs de la Ville de reporter l'échéance du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2017 pour répondre aux demandes de révision du rôle d'évaluation foncière pour les immeubles de valeur supérieure à 2 500 000\$.

QUE copie de la résolution du conseil soit transmise au Tribunal administratif du Québec.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 260-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de la patinoire André-Guérard (SA17-9032) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 mai 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 mai 2017 à 11 h 01, à savoir :

G. Daviault ltée	110 830,15\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	112 772,08\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc.	127 930,38\$ t.t.c.
Atlas Excavation inc.	139 984,23\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société G. Daviault ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 juin 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 77 717,29\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 22 juin 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur G. Daviault ltée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 juillet 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-798-REC du comité exécutif du 28 juin 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **G. DAVIAULT LTÉE**, datée du 29 mai 2017, pour la réfection de la patinoire André-Guérard, le tout pour un montant de 96 395\$ (taxes en sus) à être financé par les revenus reportés parcs et terrains de jeux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0213 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 261-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réfection de la fondation granulaire, le prolongement de l'îlot central, l'aménagement paysager et pavage sur le boulevard des Entreprises (SA17-3022) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 31 mai 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 juin 2017 à 11 h 01, à savoir :

Pavages Multipro inc.	309 693,56\$ t.t.c.
Uniroc Construction inc.	315 706,52\$ t.t.c.
Groupe TNT inc.	321 848,37\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	456 399,01\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Pavages Multipro inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 22 juin 2017 par M. Charles Saulnier, ingénieur et directeur régional de la firme Comeau experts-conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 22 juin 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 393 423,75\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification juridique du 28 juin 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Pavages Multipro inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 juillet 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-823-REC du comité exécutif du 5 juillet 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PAVAGES MULTIPRO INC.**, datée du 20 juin 2017, pour des travaux de réfection de la fondation granulaire, le prolongement de l'îlot central, l'aménagement paysager et pavage sur le boulevard des Entreprises, le tout pour un montant de 269 357,30\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 656.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0224 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratifs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 262-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'aménagement paysager sur l'avenue de la Croisée et la rue Yves-Blais (SA17-3014) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 avril 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 avril 2017 à 11 h 01, à savoir :

Pavages Multipro inc.	1 424 991,76\$ t.t.c.
Groupe TNT inc.	1 575 655,92\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	1 598 753,82\$ t.t.c.
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	1 677 860,30\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le projet de construction envisagé a été modifié depuis l'ouverture des soumissions afin d'y ajouter des travaux de reprofilage des fossés, des trottoirs, de fondation de chaussée et de pavage;

ATTENDU QUE cette demande de changement (AC #1) totalise un montant de 60 150,81\$ (t.t.c.) qui équivaut à 4,2% de la valeur initiale du mandat (ce montant ayant été fixé à l'aide des prix unitaires du plus bas soumissionnaire);

ATTENDU QUE cet ajout (AC# 1 54 636,82\$) calculé selon les prix unitaires déposés ne change aucunement l'ordre des soumissionnaires;

ATTENDU QUE les travaux liés à la demande de changement (AC #1) sont nécessaires à l'accomplissement des travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'aménagement paysager sur l'avenue de la Croisée et la rue Yves-Blais et qu'ils doivent faire partie intégrante du mandat à l'entrepreneur;

ATTENDU QUE la soumission de la société Pavages Multipro inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} mai 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 789 666,36\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification juridique du 28 juin 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Pavages Multipro inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 juillet 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-824-REC du comité exécutif du 5 juillet 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PAVAGES MULTIPRO INC.**, datée du 25 avril 2017, pour les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'aménagement paysager sur l'avenue de la Croisée et la rue Yves-Blais ainsi que la demande de changement numéro AC #1, le tout pour un montant total de 1 286 913,31\$ (taxes en sus) (soumission 1 239 392,70\$ et AC #1 47 520,61\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 642.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0223 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratifs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 263-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de réhabilitation et de remplacement d'égout (rues d'Autray, de Bourg-Royal, Blondin, Ephraïm-Raymond, place Eymard, boulevard de Hauteville, rues John-F.-Kennedy, Louis-H.-Desjardins, montée Masson, rues Ouimet, Paul-VI, Pierre-Laporte et Saint-Sacrement) (SA17-3010) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 juin 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2017 à 11 h 12, à savoir :

Somerville Dragon inc.	1 149 501,65\$ t.t.c.
Les Constructions CJRB inc.	1 264 889,99\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Somerville Dragon inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 29 juin 2017 par M. Étienne Cloutier, ingénieur de la firme Efel experts-conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 28 juin 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 199 906,74\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification juridique du 4 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Somerville Dragon inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 juillet 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-826-REC du comité exécutif du 5 juillet 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SOMERVILLE DRAGON INC.**, datée du 27 juin 2017, pour les travaux de réhabilitation et de remplacement d'égout (rues d'Autray, de Bourg-Royal, Blondin, Ephraïm-Raymond, place Eymard, boulevard de Hauteville, rues John-F.-Kennedy, Louis-H.-Desjardins, montée Masson, rues Ouimet, Paul-VI, Pierre-Laporte et Saint-Sacrement), le tout pour un montant de 999 784\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 663.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0233 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratifs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 264-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réhabilitation des chaussées de diverses rues dans le secteur La Plaine (au nord de la rue Rodrigue) – programme TECQ III (SA17-3015) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 juin 2017 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 juillet 2017, à savoir :

Groupe TNT inc.	3 376 956,02\$ t.t.c.
Pavage Multipro inc.	3 461 444,60\$ t.t.c.
Sintra inc. région Lanaudière-Laurentides	3 542 724,10\$ t.t.c.
Uniroc Construction inc.	3 572 006,39\$ t.t.c.
Pavage Chartrand inc.	4 065 056,10\$ t.t.c.
LEGD inc.	4 221 203,93\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Groupe TNT inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 juillet 2017 de M. Charles Saulnier, ingénieur de la firme Comeau Experts-Conseils;

ATTENDU également le rapport daté du 5 juillet 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 439 620,64\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 6 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Groupe TNT inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 juillet 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **GROUPE TNT INC.**, datée du 5 juillet 2017, pour des travaux de réhabilitation des chaussées de diverses rues dans le secteur La Plaine (au nord de la rue Rodrigue) – programme TECQ III, le tout pour un montant de 2 937 122,00\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement 682.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0240 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratifs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 265-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réhabilitation des chaussées de diverses rues dans le secteur La Plaine (au sud de la rue Rodrigue) – programme TECQ III (SA17-3016) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 juin 2017 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 juillet 2017, à savoir :

Groupe TNT inc.	1 921 762,28\$ t.t.c.
Pavage Chartrand inc.	1 940 986,68\$ t.t.c.
Uniroc Construction inc.	1 949 974,28\$ t.t.c.
Pavage Multipro inc.	1 958 796,08\$ t.t.c.
Sintra inc. région Lanaudière-Laurentides	1 997 455,79\$ t.t.c.
LEGD inc.	2 303 888,19\$ t.t.c.
Construction Anor (1992)	2 560 953,15\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Groupe TNT inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 juillet 2017 de M. Charles Saulnier, ingénieur de la firme Comeau Experts-Conseils;

ATTENDU également le rapport daté du 5 juillet 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 081 373,17\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 6 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Groupe TNT inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 juillet 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **GROUPE TNT INC.**, datée du 5 juillet 2017, pour des travaux de réhabilitation des chaussées de diverses rues dans le secteur La Plaine (au sud de la rue Rodrigue) – programme TECQ III, le tout pour un montant de 1 671 461,00\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement 682.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0239 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratifs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 266-07-2017

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2017-726-REC du comité exécutif du 14 juin 2017, autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres public pour les « services professionnels multidisciplinaires concernant la préparation des plans, devis et la surveillance de chantier pour la réalisation de travaux de construction d'une tour d'observation, d'un abri permanent, de sentiers et d'aménagement paysager dans le parc de conservation du Ruisseau de feu ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 267-07-2017

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2017;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 21 juin 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. **2017-00242 / 5100, rue du Jalon / Mariette Sarrasin / lots 1 890 130 et 4 284 425**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage isolé), la hauteur de la porte d'accès à 3,66 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 3 mètres.

2. **2017-00211 / 678, rue de Livaudière / Lise Gendreau / lot 2 439 830**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser différentes marges latérales d'une habitation unifamiliale :

-des marges latérales à 1,32 mètre et 1,5 mètre alors que la grille des usages et des normes 9262-29 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit spécifiquement 1,5 mètre et 2 mètres minimum;

-une marge latérale pour une galerie reliée au rez-de-chaussée à 1,37 mètre alors que l'article 109, tableau D du règlement de zonage numéro 1001 prévoit 1,5 mètre minimum.

3. **2017-00225 / 4545, rue de Monceaux / François Ménard / lot 2 441 151**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser une marge latérale d'une habitation unifamiliale, une marge latérale à 0,81 mètre alors que la grille des usages et des normes 9262-29 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit 1,5 mètre minimum.

4. **2017-00260 / 1348, boulevard Moody / Corpo Design inc. / lot 2 438 634**

QUE le conseil municipal autorise pour le projet d'affichage :

- l'augmentation de la superficie d'affichage en façade principale à 8,5% alors que l'article 315 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 8%;

-l'augmentation de la superficie d'affichage en façade avant-secondaire à 6,3% alors que l'article 315 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 5%.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 268-07-2017

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 6 et du 20 juin ainsi que du 5 juillet 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 et du 20 juin ainsi que du 5 juillet 2017 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 43 :

- 1. 2017-00206** **Projet d'affichage de type commercial
« Dormez-vous »
1348, boulevard Moody / lot 2 438 634
Corpo Design inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Dormez-Vous » selon le plan réalisé par Corpo Design inc., le tout identifié « Annexe 2017-00206 ».

- 2. 2017-00239** **Projet de rénovation extérieure de
l'immeuble de type résidentiel
1173, rue Brière / lot 2 916 039
Sylvain Du-Tremble**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Sylvain Du-Tremble, le tout identifié « Annexe 2017-00239 ».

- 3. 2017-00296** **Projet de construction d'un immeuble à
vocation institutionnelle « Station de
pompage »
Avenue de la Croisée / lots 5 906 696,
5 906 697 et 5 573 228
Ville de Terrebonne**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation institutionnelle selon le plan réalisé par Plan de VGBA, le tout identifié « Annexe 2017-00296 », et ce, à la condition suivante :

- Que la Ville soit propriétaire du lot 5 906 697 visé par la station de pompage.

4. **2017-00247** **Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel**
2815, montée Gagnon / lot 3 440 376
Cynthia Gauvin Couture

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Marie-Claude Desbois, le tout identifié « Annexe 2017-00247 ».

5. **2017-00224** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
32, rue Laurier / lot 2 441 894
Charles-Olivier Messier

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Charles-Olivier Messier, le tout identifié « Annexe 2017-00224 », et ce, à la condition suivante :

- A l'utilisation d'un revêtement extérieur de bois avec une coupe de type « à gorge ».

6. **2017-00268** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
Rue Marie-Josée / lot 5 980 452
Pierre-Luc Côté

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans réalisés par les Créations N. Perron inc., la planche des matériaux réalisée par M. Pierre-Luc Côté et le plan d'implantation réalisé par le Groupe SR, le tout identifié « Annexe 2017-00268 ».

7. **2017-00295** **Projet d'aménagement d'un écran d'intimité d'un immeuble de type résidentiel**
1771, rue de Marseille / lot 2 124 747
Daniel Bouchard

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement d'un écran intimité résidentiel selon le plan réalisé par M. Bouchard, le tout identifié « Annexe 2017-00295 ».

8. **2017-00246** **Projet d'affichage de type commercial**
« Accès Cell »
976, boulevard Moody / lot 2 440 097
Solution Néon

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Accès Cell » selon le plan réalisé par Solution Néon, le tout identifié « Annexe 2017-00246 ».

9. **2017-00274** **Projet d'affichage de type commercial « Ô Piment »**
1090, boulevard Moody / lot 2 438 626
9359-6070 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Ô Piment » selon le plan réalisé par Enseignes Valois, le tout identifié « Annexe 2017-00274 ».

10. **2017-00230** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
99, rue Saint-André / lot 2 439 087
Guy Fortier

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Guy Fortier, le tout identifié « Annexe 2017-00230 ».

11. **2017-00182** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
109, rue Saint-André / lot 2 439 091
Stéphane Poudrier

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Stéphane Poudrier, le tout identifié « Annexe 2017-00182 ».

12. **2017-00185** **Projet de construction de 3 habitations multifamiliales isolées avec garage (5 logements)**
1748, chemin Saint-Charles / lots
4 425 951, 4 425 952 et 4 425 953
Construction Lacourse inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction de 3 habitations multifamiliales selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Nantel Consultant et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe 2017-00185 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 30 000\$ par bâtiment;
 - b. Pour l'aménagement paysager global : un montant de 10 000\$.
2. Que le projet respecte le règlement 674 relatif à la gestion des eaux pluviales.
3. Que 3 conteneurs semi-enfouis soient implantés de manière à ne pas être visibles du chemin Saint-Charles.
4. Que la butte prévue au plan « projet d'ensemble résidentiel » réalisé par Développement Zoneverte, soit d'une hauteur minimale de 1 mètre avec la plantation d'une haie de cèdres dense d'une hauteur minimale de 1,5 mètre à la plantation.

- 13. 2017-00235** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
1892, chemin Saint-Charles / lots 1 945 410 et 1 945 411
Simon Drouin

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Simon Drouin, le tout identifié « Annexe 2017-00235 ».

- 14. 2017-00244** **Projet de construction de trois multifamiliales isolées sans garage (4 logements et 6 logements)**
4325, chemin Saint-Charles / lots 5 450 643, 5 284 075 et 5 450 642
9290-3681 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Martin Carrier, le tout identifié « Annexe 2017-00244 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 20 000\$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 3 750\$ pour l'ensemble du site.

- 15. 2017-00234** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
92, rue Saint-Joseph / lot 2 439 080
Francis Hamelin

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Patrice Paillant, le tout identifié « Annexe 2017-00234 ».

- 16. 2017-00255** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
235, rue Sainte-Marie / lot 2 441 841
Maxime Rochon

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Maxime Rochon, le tout identifié « Annexe 2017-00255 ».

- 17. 2017-00210** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
623, rue Saint-Pierre / lot 2 441 981
Niu Yong Hua

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Niu Yong Hua, le tout identifié « Annexe 2017-00210 ».

18. **2017-00262** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
911, rue Théberge / lots 2 440 305 et 2 916 222
Dany Vézina

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur résidentiel selon le plan réalisé par M. Dany Vézina, le tout identifié « Annexe 2017-00262 ».

19. **2017-00263** **Projet d'aménagement paysager d'un immeuble de type résidentiel**
965, rue Théberge / lot 2 916 218
Hadioui Daoud

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur résidentiel selon le plan réalisé par Hadioui Daoud, le tout identifié « Annexe 2017-00263 ».

20. **2017-00266** **Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel**
299, rue de Vérone / lot 2 441 779
Bebela Mayiki Jolie

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Mario Fortin, le tout identifié « Annexe 2017-00266 ».

21. **2017-00282** **Projet d'aménagement paysager d'un immeuble de type résidentiel (muret)**
896, rue de Villieu / lot 2 121 271
Robet Morel

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager (muret) selon le plan réalisé par M. Robert Morel, le tout identifié « Annexe 2017-00282 ».

22. **2017-00135** **Projet de construction de type commercial montée des Pionniers / lot 1 946 513**
9352-0203 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation commerciale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Jutras Architecture et le plan d'implantation réalisé par M. Pierre Robitaille, le tout identifié « Annexe # 2017-00135 », et ce, aux conditions suivantes :

- Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 57 500\$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 15 000 \$.
- Que le projet prévoit la reconfiguration de l'intersection du chemin Saint-Charles et de la montée des Pionniers selon le plan de la Direction du génie et projets spéciaux daté du 23 janvier 2017 en annexe, et ce, aux frais du demandeur.

- Que les arbres plantés aient un diamètre minimum de 60 mm mesuré à 1,20 mètre au-dessus du niveau du sol adjacent.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce «Harnois» selon le plan réalisé par Enseignes Leco, le tout identifié « Annexe # 2017-00135 », et ce, à la condition suivante :

- Que la hauteur des enseignes prévues sur la marquise des pompes à essence soit réduite à 0,60 mètre.

**23. 2017-00294 Projet de construction de deux habitations unifamiliales isolées
245, 6^{ème} Avenue / lot 2 920 781
Construction Poly-Concept**

QUE le conseil municipal autorise la construction de deux habitations unifamiliales isolées (parmi les 4 choix présentés par le requérant), selon les plans et perspectives réalisés par Construction Poly-Concept et le plan d'implantation réalisé par le groupe Horizon, le tout identifié «Annexe # 2017-00294 », et ce, aux conditions suivantes :

- Que la demande 2017-00293 soit approuvée par le comité de démolition;
- Que le certificat de démolition soit émis;
- Que la demande 2017-90028 de subdivision soit approuvée;
- Qu'un même modèle d'habitation unifamiliale isolée et/ou d'une même combinaison de palette de couleurs de matériaux ne soit pas répété sur deux lots visés par la demande numéro 2017-90028 de subdivision.

**24. 2017-00280 Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel
3925, rue Adrien / lot 2 918 447
Patrik Vaillancourt**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Nelson Perron, le tout identifié « Annexe # 2017-00280 ».

**25. 2017-00290 Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel
3180, rue Arsenault / lot 1 891 181
Danny Althot-Péloquin**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Gaétan Dallaire, le tout identifié « Annexe # 2017-00290 ».

**26. 2017-00301 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial
275, boulevard des Braves 100 / lots 3 252 397, 3 252 427 et 3 252 396
Réalizations Paquette inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par Fexco portes et fenêtres, le tout identifié « Annexe # 2017-00301 ».

**27. 2017-00291 Projet d'aménagement extérieur d'un
immeuble de type résidentiel
rue du Campagnol / lot 4 301 481
Gustavo Sanchez**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager résidentiel selon le plan réalisé par F.B. Concept inc., le tout identifié « Annexe # 2017-00291 ».

**28. 2017-00311 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale isolée avec garage
rue du Campagnol / lot 4 301 536
Développement Voyer S.E.N.C.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Les Créations N. Perron inc. et le plan d'implantation réalisé par Les Créations N. Perron inc., le tout identifié « Annexe # 2017-00311 ».

**29. 2017-00325 Projet de réévaluation des coûts du dépôt
de garantie
1941, chemin Gascon / lot 3 264 433
Salaison Limoges Extra inc.**

QUE le conseil municipal modifie le point # 7 de la résolution 097-03-2017 comme suit :

A. De remplacer la condition # 1 par la suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 87 000\$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 5 556\$.

**30. 2017-00265 Projet de rénovation extérieure de
l'immeuble de type commercial
1962, chemin Gascon / lot 2 439 193
Alimentation Kaelan inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par Lachance et Associée en date du 31 mai 2017 ainsi que le projet d'affichage selon le plan réalisé par Dezyne 90, le tout identifié « Annexe # 2017-00265 », et ce, aux conditions suivantes :

- Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la rénovation du bâtiment : un montant de 20 000\$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 1 125\$.
- Que les enseignes dans les fenêtres soient retirées;

- Que des plantations basses soient plantées le long du chemin Gascon de sorte à dissimuler les cases de stationnement;
- Que les arbres plantés aient un diamètre minimum de 60 mm mesuré à 1,20 mètre au-dessus du niveau du sol adjacent;
- Que l'enseigne détachée soit composée de lettres de type "Channel";
- Que des mesures de mitigations soient prévues pour contrôler les odeurs des conteneurs à matière résiduelle.

**31. 2017-00284 Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel
3541, rue Gilbert / lot 1 891 797
Réjean Huard**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Martin Brabant, le tout identifié « Annexe # 2017-00284 ».

**32. 2017-00289 Projet d'aménagement paysager d'un immeuble de type résidentiel
356, rue du Grand-Héron / lot 4 459 752
André Allaire**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager résidentiel selon le plan réalisé par Pisci-Plan, le tout identifié « Annexe # 2017-00289 ».

**33. 2017-00306 Projet de construction d'une habitation unifamiliale avec garage
107, allée du Grand-Pic / lot 4 301 663
André Allaire**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Les Créations N. Perron inc. et le plan d'implantation réalisé par Les Créations N. Perron inc., le tout identifié « Annexe # 2017-00306 ».

**34. 2017-00298 Projet d'aménagement paysager d'un immeuble de type résidentiel
174, rue du Havre / lot 1 948 132
Jean Noël**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager (muret) selon le plan réalisé par M. Jean Noël, le tout identifié « Annexe # 2017-00298 ».

**35. 2017-00221 Projet de construction d'une habitation de type Uniplex avec garage
4921, rue des Joyaux / lot 1 889 978
Luc Beaudoin**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage comportant un uniplex selon les plans, élévations, la planche des matériaux et le plan d'implantation réalisés par M. Luc Beaudoin, le tout identifié « Annexe # 2017-00221 ».

**36. 2017-00302 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial (SAQ)
1393, boulevard Moody / lot 2 438 484
Fahey Associés inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par M. Patrice Harvey, le tout identifié « Annexe # 2017-00302 ».

**37. 2017-00297 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
1661, rue Rodrigue / lot 4 247 596
Guillaume Paradis**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans et la planche des matériaux réalisés par M. Guillaume Paradis et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2017-00297 », et ce, aux conditions suivantes :

- Que le parement de revêtement extérieur pour l'élévation principale soit prolongé jusqu'au niveau du sol (mur nain).
- Que toutes les ouvertures de l'élévation principale soient surmontées d'éléments évoquant un linteau et une allège selon l'article 448-2 du règlement de zonage.

**38. 2017-00228 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel
122, rue Saint-André / lot 2 439 152
Pierre Corbeil**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Pierre Corbeil, le tout identifié « Annexe # 2017-00228 ».

**39. 2017-00286 Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée sans garage
549, rue Saint-François-Xavier / lot 2 440 171
Gestion M.K.M. (Construction Vilan inc.)**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale isolée sans garage avec lucarne selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Christian Zarka et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2017-00286 », et ce, aux conditions suivantes :

- Que la demande 2017-00285 soit approuvée par le comité de démolition.
- Que le certificat de démolition soit émis.

- 40. 2017-00299** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial**
1093, rue Saint-Louis / lot 2 438 823
Linda Kovacs

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par Mme Linda Kovacs, le tout identifié « Annexe # 2017-00299 ».

- 41. 2017-00292** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial**
223, rue Sainte-Marie / lot 2 441 838
Frédéric Cloutier

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Frédéric Cloutier, le tout identifié «Annexe # 2017-00292».

- 42. 2017-00324** **Demande de modification du projet de construction d'un bâtiment mixte commercial/résidentiel**
rue Saint-Pierre / lot 5 927 682
Gestion Immobilière Sskf S.E.N.C.

QUE le conseil municipal autorise la modification au projet de construction résidentielle et commerciale selon le plan réalisé par DKA Architectes, le tout identifié " Annexe # 2017-00324 ".

- 43. 2017-00250** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
100, place Verreau / lot 4 819 782
Jimmy Aubry

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Évolution Architecture et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, le tout identifié « Annexe # 2017-00250 » , et ce, aux conditions suivantes :

- Que la demande 2017-00249 soit approuvée par le comité de démolition.
- Que le certificat de démolition soit émis.
- Que le muret en cour avant soit d'une hauteur maximale de 1,2 mètre.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 269-07-2017

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-273 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages de « classe B – multifamiliale 2 logements » et de « classe C – multifamiliale 3 logements » du groupe « H : Habitation » dans les zones 8260-35 et 8260-68 et de retirer les usages commerciaux dans la zone 8260-68 (rang Saint-François).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 270-07-2017

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1005-038 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'appliquer à la zone 8260-68 les dispositions applicables à la requalification du rang Saint-François.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, au 400, montée Dumais, à Terrebonne, lors de sa séance ordinaire du 14 août 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 271-07-2017

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-276 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage centre d'accueil (résidence pour personnes âgées autonomes de 10 chambres et plus dans la zone 8964-43 située sur le boulevard de la Pinière).

QUE le greffier ou l'assistant-greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis, à cet effet, soit publié.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 272-07-2017

Le conseiller Michel Morin donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-276) modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage centre d'accueil (résidence pour personnes âgées autonomes de 10 chambres et plus dans la zone 8964-43 située sur le boulevard de la Pinière), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 273-07-2017

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1005-039 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'encadrer les bâtiments principaux de 4 étages et plus.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, à Terrebonne, lors de sa séance ordinaire du 14 août 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 274-07-2017

Le conseiller Marc Campagna donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1005-039) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'encadrer les bâtiments principaux de 4 étages et plus, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 275-07-2017

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la « Politique de reconnaissance aux organismes » ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 10 juillet 2017 au 9 juillet 2018, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Troupe création danse	B1
La maison des jeunes de Terrebonne	B2
Familles au sommet	B3
Club de l'âge d'or de La Plaine	B4
Club FADOQ de l'âge d'or de Lachenaie Terrebonne	B4

Club les choyés de l'âge d'or de Terrebonne	B4
Service d'aide SEDAI TSS	C1
Carrefour familial Des Moulins	D3
Réseau des proches aidant Les Moulins	D3
Les petits frères de Terrebonne	D4
Société canadienne du cancer	D4
La Maison Adhémar-Dion	D5
Cercle de fermières La Plaine	E1
Cercle Marguerite de Provence	E1
Badminton La Plaine	G1
Les créations bliz-arts	G1
Ligue de volley-ball féminine de Terrebonne	G1
Tourisme Des Moulins	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la « Politique de reconnaissance aux organismes ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO. : 276-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction d'un stationnement et de sentiers éclairés au parc Philippe-Villeneuve (SA17-6012) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 juin 2017 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2017 à 11 h 01, à savoir :

H2L Excavation inc.	298 790,43\$ t.t.c.
Atlas Excavation inc.	305 821,06\$ t.t.c.
Lanco Aménagement inc.	311 015,42\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	327 371,19\$ t.t.c.
Systèmes Urbains inc.	371 930,79\$ t.t.c.
Pavage Dion inc.	383 254,22\$ t.t.c.
G. Guiliani inc.	385 090,37\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc.	388 618,95\$ t.t.c.
E2R inc.	459 562,15\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société H2L Excavation inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 29 juin 2017 par M. André Turcot, AAPQ, OALA, CSLA de la firme EXP ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 juin 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 387 707,20\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 29 juin 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur H2L Excavation inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 juillet 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-835-REC du comité exécutif du 5 juillet 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **H2L EXCAVATION INC.**, datée du 20 juin 2017, pour la construction d'un stationnement et de sentiers éclairés au parc Philippe-Villeneuve, le tout pour un montant de 259 874,26\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 595.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0229 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 277-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction d'un terrain de balle et de volleyball de plage, réfection du terrain de basketball et éclairage au parc Philippe-Villeneuve (SA17-6013) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 juin 2017 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2017 à 11 h 08, à savoir :

Lanco Aménagement inc.	875 154,06\$ t.t.c.
NMP Golf Construction inc.	930 472,16\$ t.t.c.
Construction Vert Dure inc.	1 023 822,48\$ t.t.c.
Pavage Dion inc.	1 165 264,73\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc.	1 211 075,37\$ t.t.c.
E2R inc.	1 571 062,90\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Lanco Aménagement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 29 juin 2017 par M. André Turcot, AAPQ, OALA, CSLA de la firme EXP ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 juin 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 919 823\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 29 juin 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Lanco Aménagement inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 juillet 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-837-REC du comité exécutif du 5 juillet 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LANCO AMÉNAGEMENT INC.**, datée du 28 juin 2017, pour la construction d'un terrain de balle et de volleyball de plage, réfection du terrain de basketball et éclairage au parc Philippe-Villeneuve, le tout pour un montant de 761 169\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 595.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0230 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 278-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a déposé une demande de subvention pour l'acquisition d'une passerelle et d'un quai au parc Aristide-Laurier dans le cadre du « troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu » ;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal demande de leur fournir une résolution d'engagement selon le texte proposé ci-dessous, et ce, afin de maintenir la subvention octroyée ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-834-REC du comité exécutif du 5 juillet 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal que la Ville de Terrebonne s'engage à participer financièrement aux coûts excédentaires à la subvention pour l'achat et le maintien des quais au parc Aristide-Laurier.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à maintenir l'accès gratuit à cet équipement.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à réaliser les activités de communication prévues dans le cadre de la demande de subvention.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Communauté métropolitaine de Montréal et autorise M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, à agir au nom de la Ville pour ce projet.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 279-07-2017

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

Suivant les recommandations CE-2017-782-REC et CE-2017-783-REC du comité exécutif du 28 juin 2017, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente suivantes à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. :

- ▶ lettre d'entente numéro 2017-11 : concernant le remplacement du lieutenant de l'équipe 2 ;
- ▶ lettre d'entente numéro 2017-12 : concernant la modification de la procédure de remplacement d'un lieutenant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 280-07-2017

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2017-775-REC du comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

1. Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue de l'Érable-Noir, à l'intersection de la rue du Canard-Noir ;
2. Installation d'un radar pédagogique permanent face à l'école de l'Espace-Couleurs ainsi que des balises de centre de rue comme mesures de modération de la vitesse sur la rue Marie-Gérin-Lajoie ;

3. Interdiction de stationnement sur une distance de 5 mètres de chaque côté des boîtes postales communautaires de la rue Jean-Jacques-Lauzon ;
4. Interdiction de stationnement du lundi au vendredi, entre 7h et 16h, pour les deux (2) cases de stationnement situées près du chalet du parc de la Pommeraie ;
5. Prolongation du corridor scolaire de la rue de Valençay jusqu'à la rue de Brissac ;
6. Enlèvement des panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue René-Paré, à l'intersection de la rue Gobin.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 281-07-2017

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2017-804-REC du comité exécutif du 28 juin 2017, autorise l'installation de la signalisation routière suivante dans le projet la Croisée urbaine :

RUE YVES-BLAIS ET AVENUE DE LA CROISÉE

PANNEAUX D'ARRÊT

- 1- sur l'avenue de la Croisée, à l'intersection de la rue R9, en direction est ;
- 2- sur la rue R9, à l'intersection de l'avenue de la Croisée, en direction nord ;
- 3- dans le débarcadère de l'école, à l'intersection de l'avenue de la Croisée, en direction nord ;
- 4- sur l'avenue de la Croisée, à l'intersection de la rue Yves-Blais, en direction est.

STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ

Interdiction d'arrêter en tout temps

- 5- sur l'avenue de la Croisée, des deux (2) côtés de la rue, à partir de la montée des Pionniers jusqu'à la rue Yves-Blais ;
- 6- sur la rue Yves-Blais, des deux (2) côtés de la rue, à partir de l'avenue de la Croisée, vers le sud jusqu'à la fin du terre-plein central .

Interdiction de stationner en tout temps excepté véhicules autorisés

- 7- dans le stationnement de la station de pompage sur la rue Yves-Blais.

CIRCULATION SENS UNIQUE

- 8- sur l'avenue de la Croisée, à partir de la rue R9 jusqu'à la rue Yves-Blais ;
- 9- dans le débarcadère de l'école.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 282-07-2017

ATTENDU la lettre du ministre, datée du 26 avril 2017, recommandant de mandater la vérificatrice générale de la Ville afin qu'elle assure une vigie des opérations significatives de la Ville en matière de gestion contractuelle, de transactions immobilières et d'opérations de zonage;

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution numéro 187-05-2017, a mandaté la vérificatrice générale de la Ville afin d'assurer le suivi de la recommandation du ministre selon ce qui est indiqué à la lettre du 26 avril 2017;

ATTENDU QUE la vérificatrice générale a déposé au conseil municipal, le 10 juillet 2017, tel que prévu à la résolution 187-05-2017 adoptée le 8 mai 2017, les paramètres de son mandat ainsi qu'une estimation des sommes nécessaires à sa réalisation, et ce, afin de se doter des ressources nécessaires pour mener à bien ce mandat, conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (articles 107.1 à 107.17);

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR André Fontaine**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du dépôt selon les paramètres énoncés au document de la vérificatrice générale et autorise la vérificatrice générale de la Ville, afin d'assurer le suivi de la recommandation du ministre en ce qui a trait à la vigie des opérations significatives de la Ville selon ce qui est indiqué à sa lettre du 26 avril 2017, à débiter son mandat à compter du 11 juillet 2017 et autorise le versement d'un montant additionnel de 180 000 \$ pour mener à bien ce mandat.

QUE la vérificatrice générale dépose un rapport préliminaire trois mois après le début de son mandat et un rapport final en décembre 2017, lesquels rapports seront transmis au ministre dès leur dépôt.

QUE le « Plan de mission » de la vérificatrice générale de la Ville fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

Dépôt d'une pétition demandant la suspension temporaire du projet de réaménagement du chemin Gascon et demandant une consultation pour les citoyens et les commerçants.

Dépôt d'une pétition demandant des bonifications pour le terrain de pétanque au parc Corbeil.

Dépôt d'une seconde pétition (première pétition déjà déposée lors de la séance ordinaire du 8 mai 2017) pour une demande de rampe d'accès de mise à l'eau pour petites embarcations de pêche ou de plaisance motorisées sur la rivière des Mille-Îles.

RÉSOLUTION NO : 283-07-2017

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
